

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 20 ; Pouvoirs : 6 ; Absents : 9

L'an deux Mil vingt-cinq, le seize septembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul SABATINO maire, suite à la convocation en date du 9 septembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CADIERE Christiane - - CASABURI Francine - CAZABAN Claude - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole FIORI Frédéric - GIRAUD Chantal - GUEVARA David – GROBEL Pierre - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis - MONTALBAN Francis — SABATINO Paul –

ONT DONNE POUVOIR : GUIDI Marie-Noëlle à BONNET Marie-Claude - SALAS Aline à BARTOLI Michel FERNANDEZ Danielle à MONTALBAN Francis – SACOMAN Roger à SABATINO Paul – CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain – ROSSO Viviane à DESMATS Nicole

ABSENTS : GUIDI Marie-Noëlle - SALAS Aline - FERNANDEZ Danielle - SACOMAN Roger - CANGELOSI Laetitia - ROSSO Viviane - - SOLE Jean-Pierre - JUAN Annie - MISSIMILLY Laurent -

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie-Claude

2025/06bis/02	CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT
---------------	--------------------------------

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 03 décembre 2024,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions de responsable du service des sports, animation et vie associative.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures, pour exercer les fonctions de responsable du service des sports, animation et vie associative.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour

Filière : Animation

Cadre d'emplois : Adjoints d'animation

Grade : adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : de **CREER** un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet

ARTICLE 2 : d'**ADOPTER** la modification du tableau des emplois comme proposé ci-dessus.

ARTICLE 3 : d'**INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, au budget.

VOTE / POUR

26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,



Paul SABATINO